



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Version du 18/03/2026

**Fiche de constitution d'un dossier de  
Réception de véhicule  
en application du Code de la Route**

**Transformation d'un véhicule de catégorie L3e en catégorie L5e  
non conformément à un agrément de prototype national français**

**VÉHICULES CONCERNÉS**

La réception vise à transformer un véhicule de catégorie **L3e (Motocycle sans side-car)** :

- véhicule équipé d'un moteur d'une cylindrée supérieure à 50 cm<sup>3</sup> s'il est à combustion interne
- et/ou dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 45 km/h ;

en catégorie **L5e (Tricycle à moteur)** : véhicule à trois roues symétriques

- équipé d'un moteur d'une cylindrée supérieure à 50 cm<sup>3</sup> s'il est à combustion interne
- et/ou dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 45 km/h.

**NATURE DU DOSSIER TECHNIQUE A CONSTITUER**

- ☐ Pièce 1 **Demande de réception**  
Demande de réception établie par le demandeur  
⇒ Voir Pièce n°1
- ☐ Pièce 2 **« 3 en 1 » / Certificat d'immatriculation**  
⇒ Pour les véhicules neufs complets document cerfa n°13749 dit « 3 en 1 »  
⇒ Pour les véhicules immatriculés, une copie du titre de circulation (certificat d'immatriculation)
- ☐ Pièce 3 **Certificat de conformité/notice descriptive avant transformation**  
⇒ Copie du certificat de conformité européen (COC) ou copie de la notice descriptive du véhicule de base si conformité à une réception nationale (barrée rouge)
- ☐ Pièce 4 **Attestation du constructeur**  
Attestation ou courrier du constructeur autorisant ou non la transformation en mentionnant le cas échéant les domaines réglementaires impactés
- ☐ Pièce 5 **Attestation de travaux**  
Attestation du transformateur certifiant le respect des règles de l'art et la conformité aux prescriptions du constructeur du véhicule de base, lorsque ce dernier a assorti son avis de telles prescriptions
- ☐ Pièce 6 **Origine des pièces**  
Copie de la facture de l'ensemble, dans le cas où le demandeur n'est pas le constructeur
- ☐ Pièce 7 **Notice descriptive simplifiée**  
Notice descriptive simplifiée du trike  
⇒ Voir Pièce n°7

- ❑ Pièce 8 **Justificatifs réglementaires**  
Justificatifs établissant la conformité du véhicule (voir tableau 1 ou 2 en annexe selon le cas) : pour chaque domaine réglementé (émissions polluantes, émissions sonores...), fournir le justificatif demandé (fiche de réception, rapport d'essais UTAC, déclaration de conformité...)  
⇒ Voir Pièces 8.1 ou 8.2
- ❑ Pièce 9 **Calcul de répartition des charges**  
⇒ Voir Pièce n°9
- ❑ Pièce 10 **PV de contrôle technique**  
*Pour les véhicules usagés et dont le maintien en circulation nécessite un contrôle technique en cours de validité : un procès-verbal, valide lors du dépôt du dossier, de contrôle technique du véhicule*

## PREVOIR LORS DE LA PRESENTATION DU VEHICULE

- ❑ Plaque supplémentaire à poser le véhicule (cf. modèle)
- ❑ Le coût de la réception est de 173,79 € (euros) à régler le jour de la présentation du véhicule **uniquement** par chèque à l'ordre du REGISSEUR DE RECETTES.

## RECOMMANDATIONS

L'instruction du dossier repose sur la fourniture de copies **parfaitement lisibles**. Toutefois, les originaux des pièces du dossier pourront être demandés au moment de la présentation du véhicule.

Le rendez-vous pour l'examen du véhicule ne sera fixé par le service en charge des réceptions qu'après présentation d'un dossier complet et dûment renseigné selon les indications ci-dessus.

Après examen du dossier et/ou contrôle du véhicule, le service en charge des réceptions pourra, si nécessaire, demander des pièces complémentaires.

En cas d'opposition du constructeur de base, le service en charge des réceptions examine l'instruction d'une demande dérogation particulière auprès du Ministère en charge des Transports. La dérogation peut faire l'objet d'un refus ou d'une acceptation selon la réglementation du Code de la Route et les justificatifs apportés. Les cas de refus seront motivés par un courrier. En cas d'obtention de la dérogation ministérielle, le véhicule est réceptionné sans marque ou avec celle du transformateur, et avec un type « ORIGINAL » ou définit par le transformateur.

## IMMATRICULATION DU VEHICULE

La liste complète des documents à fournir pour l'immatriculation du véhicule peut être obtenue sur le site internet : <https://www.service-public.fr>.